REÇU EN PREFECTURE
le 24/03/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20250318-DEL20250328

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
5 mars 2025

Date de la séance
18 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit mars à 18h30
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Yves Deshayes, Maire

Etaient présents : Christian Asse, Sandrine Boire, Jérémy Roseau, Marinette Lebon, Véronique Gicquel-Auzannet, Catherine Letellier, Corentin Riou, Laurent Weinreich Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Thierry L'huillier, Christian Grelé, Anne-Claire Poignard, Précilla Carré, Eric Huet, Béatrice Gautier, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.

En exercice :	29
Présents :	22
Pouvoir :	4
Votants :	26

Excusés : Jean-Michel Eude, Sylvestre Gout, Emmanuelle Isabelle, Julie Morin, Delphine Besson,

Absents : Michel Lepaisant, Delphine Bachelot,

Pouvoirs :
Sylvestre Gout, a donné pouvoir à Jérémy Roseau
Emmanuelle Isabelle a donné pouvoir à Corentin Riou
Julie Morin a donné pouvoir à Yves Deshayes
Delphine Besson a donné pouvoir à Christian Grelé

Anne-Claire Poignard est désignée secrétaire de séance.

DEL2025_03_28

SUBVENTIONS AU BUDGET DU CCAS 2025

Monsieur le Maire expose que

Le CCAS est un établissement public administratif de la ville de Pont-l'Évêque chargé de l'action sociale. Son rôle est de venir en aide aux personnes en difficulté financière et/ou fragilisées socialement.

Le CCAS reçoit une subvention de la ville de Pont-l'Évêque afin d'équilibrer son budget de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'afin de mettre en œuvre sa politique d'actions sociales sur l'année 2025 le budget du CCAS a besoin d'une subvention d'équilibre de la ville afin de combler son déficit.

Vu le budget primitif 2025,

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

REÇU EN PREFECTURE
le 24/03/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-014-200086379-20250318-DEL20250328

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 4 mars 2025,

Considérant que le budget annexe est d'intérêt général,

Considérant que ce budget nécessite une subvention d'équilibre de la ville d'un montant de 139 000 € pour équilibrer son budget

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** la subvention de fonctionnement d'une valeur de 139 000 € inscrite sur la ligne budgétaire 657363.

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

La Secrétaire de séance,

Anne-Claire POIGNARD

Le Maire

MAIRIE DE PONT-L'EVEQUE (CALVADOS)

Yves DESHAYES

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355